



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
08.11.2023 Bulletin 2023/45

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):
D06F 73/00 (2006.01) D06F 75/10 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **23169887.9**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):
D06F 73/00; D06F 75/10

(22) Date de dépôt: **25.04.2023**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC ME MK MT NL
NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA
Etats de validation désignés:
KH MA MD TN

(71) Demandeur: **SEB S.A.**
69130 Ecully (FR)

(72) Inventeur: **MOINE, Olivier**
69134 ECULLY CEDEX (FR)

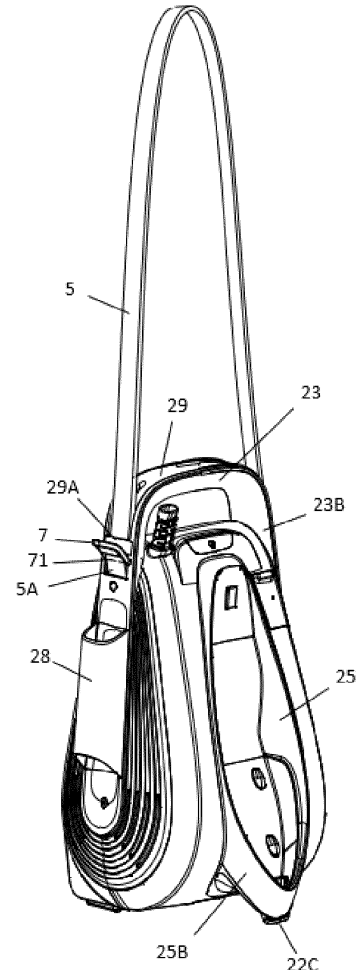
(74) Mandataire: **SEB Développement**
Direction Propriété industrielle - Brevets
112, chemin du Moulin Carron
Campus SEB - CS 90229
69134 Ecully Cedex (FR)

(30) Priorité: **06.05.2022 FR 2204298**

(54) **APPAREIL ELECTROMENAGER COMPRENANT UNE SANGLE DE TRANSPORT**

(57) Appareil électroménager de repassage et/ou défroissage comportant un corps (2) comprenant une sangle (5) de transport, la sangle (5) comprenant une première extrémité fixée sur un premier côté du corps (2) et une deuxième extrémité fixée sur un deuxième côté du corps (2), la sangle (5) pouvant occuper une position déployée dans laquelle la sangle (5) s'étend à distance du corps (2) pour être disposée sur une épaule afin de permettre le transport de l'appareil, caractérisé en ce que le corps (2) comporte un dispositif pour le maintien de la sangle (5) dans une position de rangement dans laquelle la sangle (5) s'étend le long du corps (2), le corps (2) comportant un élément de guidage (29A) disposé sur le premier côté du corps (2), la sangle (5) pouvant coulisser sous l'élément de guidage (29A) pour être amenée dans la position de rangement et en ce que, dans la position de rangement, la sangle (5) comporte une première partie s'étendant le long du corps (2) entre la deuxième extrémité (5B) et l'élément de guidage (29A), en passant sous l'élément de guidage (29A), et comporte une deuxième partie, formant une boucle s'étendant entre la première extrémité (5A) et l'élément de guidage (29A), qui est repliée le long du corps (2) en passant pardessus l'élément de guidage (29A).

[Fig 7]



Description

Domaine technique

[0001] La présente invention se rapporte au domaine des appareils électroménagers comportant un corps comprenant une sangle de transport, la sangle comprenant une première extrémité fixée sur un premier côté du corps et une deuxième extrémité fixée sur un deuxième côté du corps et pouvant occuper une position déployée dans laquelle la sangle s'étend à distance du corps pour être disposée sur une épaule afin de permettre le transport de l'appareil.

Etat de la technique

[0002] Il est connu, du document EP 3 094 773, un appareil électroménager comportant une base comprenant une sangle de transport, la sangle comprenant une première extrémité fixée sur un premier côté de la base et une deuxième extrémité fixée sur un deuxième côté de la base, la sangle pouvant occuper une position déployée dans laquelle la sangle s'étend à distance de la base pour être disposée sur une épaule afin de permettre le transport de l'appareil.

[0003] Cependant, une telle sangle présente l'inconvénient de pendre en bordure de l'appareil lorsqu'elle n'est pas utilisée pour le transport de l'appareil. Ainsi, le risque existe que cette sangle soit accrochée par inadvertance par l'utilisateur lorsqu'elle n'est pas utilisée pour le transport de l'appareil, ce qui peut provoquer une chute et une détérioration de l'appareil.

Résumé de l'invention

[0004] La présente invention vise à remédier à tout ou partie de ces inconvénients.

[0005] A cet effet, l'invention a pour objet un appareil électroménager comportant un corps comprenant une sangle de transport, la sangle comprenant une première extrémité fixée sur un premier côté du corps et une deuxième extrémité fixée sur un deuxième côté du corps, la sangle pouvant occuper une position déployée dans laquelle la sangle s'étend à distance du corps pour être disposée sur une épaule afin de permettre le transport de l'appareil, caractérisé en ce que le corps comporte un dispositif pour le maintien de la sangle dans une position de rangement dans laquelle la sangle s'étend le long du corps.

[0006] Une telle caractéristique permet à la sangle d'être rangée dans une position dans laquelle le risque d'accrochage est éliminé.

[0007] L'appareil peut en outre présenter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises seules ou en combinaison.

[0008] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le corps comporte un élément de guidage disposé sur le premier côté du corps, la sangle pouvant

coulisser sous l'élément de guidage pour être amenée dans la position de rangement.

[0009] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, dans la position de rangement, la sangle comporte une première partie s'étendant le long du corps, entre la deuxième extrémité et l'élément de guidage, en passant sous l'élément de guidage, et comporte une deuxième partie formant une boucle s'étendant entre la première extrémité et l'élément de guidage, qui est repliée le long du corps en passant par-dessus l'élément de guidage.

[0010] Une telle caractéristique permet de réduire la longueur de la sangle en position de rangement.

[0011] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, dans la position de rangement, la deuxième partie de la sangle est disposée par-dessus la première partie de la sangle.

[0012] Une telle caractéristique permet d'optimiser l'encombrement de la sangle en position de rangement en superposant les deux parties de la sangle.

[0013] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, l'appareil comporte des moyens magnétiques assurant le maintien de la sangle dans la position de rangement.

[0014] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, les première extrémité et deuxième extrémité de la sangle sont fixées sur deux côtés opposés du corps.

[0015] Une telle caractéristique permet de rendre le transport de l'appareil au moyen de la sangle plus confortable.

[0016] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, l'élément de guidage et la première extrémité de la sangle sont disposés sur le même côté du corps.

[0017] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le corps comporte un deuxième élément de guidage avantageusement disposé sur un côté du corps opposé à celui recevant le premier élément de guidage.

[0018] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le corps comporte une poignée de transport, la première extrémité et la deuxième extrémité de la sangle étant disposées de part et d'autre de la poignée de transport.

[0019] Une telle caractéristique permet d'optimiser l'ergonomie d'utilisation de l'appareil.

[0020] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, en position de rangement, la sangle s'étend le long de la poignée de transport et passe par-dessus cette dernière.

[0021] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le corps comporte une gorge de réception dans laquelle la sangle prend place en position de rangement, cette gorge de réception s'étendant avantageusement le long de la poignée de transport.

[0022] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, la sangle comporte un dispositif de réglage de la longueur de la sangle en position déployée.

[0023] Une telle caractéristique permet d'adapter la longueur de la sangle à la taille de la personne pour un

plus grande ergonomie d'utilisation.

[0024] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, la sangle comporte une languette pouvant coulisser le long de la sangle et permettant de fixer l'extrémité de la sangle sur le corps lorsqu'elle est repliée en position de rangement le long du corps.

[0025] Une telle caractéristique permet d'optimiser l'ergonomie d'utilisation de l'appareil.

[0026] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, la languette est maintenue par attraction magnétique sur le corps de l'appareil lorsque la sangle occupe la position de rangement.

[0027] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, l'appareil comporte un outil de repassage et/ou défroissage relié au corps par un cordon.

[0028] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, la base comporte un fourreau de rangement dans lequel le cordon peut être inséré en étant replié sous la forme d'une boucle.

[0029] Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le corps est une base renfermant un réservoir.

Brève description des figures

[0030] On comprendra mieux les buts, aspects et avantages de la présente invention, d'après la description donnée ci-après d'un mode particulier de réalisation de l'invention présenté à titre d'exemple non limitatif, en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 est une vue en perspective d'un appareil de repassage/ défroissage selon un mode particulier de réalisation de la présente invention, la base étant représentée dans une position verticale avec la sangle en position de rangement et le fer à repasser disposé dans la cavité de rangement de la base ;

La figure 2 est une vue en perspective du fer à repasser équipant l'appareil de la figure 1 ;

La figure 3 est une vue en perspective de la base de l'appareil de la figure 1, avec la sangle en position de rangement ;

La figure 4 est une autre vue en perspective de la base de l'appareil de la figure 1, avec la sangle en position de rangement ;

La figure 5 est une vue en perspective de la base de l'appareil de la figure 1 sans la sangle ;

La figure 6 est une autre vue en perspective de la base de l'appareil de la figure 1 sans la sangle ;

La figure 7 est une vue en perspective de la base avec la sangle en position déployée ;

La figure 8 est une vue de côté de la base avec la

sangle en position déployée ;

La figure 9 est une autre vue en perspective de la base avec la sangle en position déployée ;

La figure 10 est une vue en perspective de la base avec la sangle dans une position intermédiaire de pliage ;

La figure 11 est une vue de côté de l'appareil de la figure 1 avec la base disposée dans une position horizontale et la sangle en position de rangement.

[0031] Seuls les éléments nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés. Pour faciliter la lecture des dessins, les mêmes éléments portent les mêmes références d'une figure à l'autre.

[0032] La figure 1 et la figure 11 représentent un appareil de repassage comportant classiquement un fer à repasser 1 et une base 2 portative reliée entre eux par un cordon 3, illustré partiellement sur ces figures, la base 2 étant reliée électriquement à un réseau domestique par un câble, non visible sur les figures.

[0033] La base 2 renferme, de manière connue en soi, un réservoir 20 muni d'une trappe de remplissage 21 et une pompe, non visible sur les figures ; qui puise l'eau dans le réservoir 20 pour l'envoyer au travers d'un tuyau intégré dans le cordon 3, en direction du fer à repasser 1.

[0034] Conformément à la figure 2, le fer à repasser 1 comporte une semelle 10, plane, surmontée d'un corps 11 et comprend une poignée 12 de préhension comportant une extrémité avant rattachée au corps 11 et une extrémité arrière libre faisant saillie latéralement au corps 11, la poignée 12 étant disposée en porte-à-faux par rapport à la semelle 10.

[0035] Le corps 11 renferme de manière connue en soi une fonderie, non visible sur les figures, qui est au contact thermique de la semelle 10 et qui comprend une résistance chauffante, régulée au moyen d'un thermostat, avantageusement non réglable, permettant de maintenir la température de la semelle 10 autour d'une température de consigne de l'ordre de 135°C.

[0036] La fonderie est préférentiellement réalisée en aluminium et comporte une chambre de vaporisation instantanée dans laquelle de l'eau issue du réservoir 20 est injectée par la pompe, le fonctionnement de la pompe étant commandé par une gâchette 13 disposée sous l'extrémité avant de la poignée 12. La pompe et la chambre de vaporisation sont avantageusement dimensionnées pour permettre la production d'un débit de vapeur de l'ordre de 25 gr/mn en continu lorsque la gâchette 13 est actionnée.

[0037] La vapeur produite par la chambre de vaporisation est diffusée par des trous de sortie de vapeur 14 ménagés sur une surface de repassage plane de la semelle 10, cette dernière comprenant classiquement une extrémité avant 10A pointue et une extrémité arrière 10B arrondie.

[0038] Conformément à la figure 2, le cordon 3 sort du fer à repasser 1 par une ouverture ménagée sur une surface supérieure de la poignée 12 et est équipé d'un dispositif guide cordon 4 qui maintient le cordon 3 selon une direction inclinée vers l'arrière de la poignée 12. L'extrémité arrière de la poignée 12 présente avantageusement une forme biseautée comprenant une surface postérieure 12A plane formant, avec le plan de la semelle 10, un V qui présente un angle α obtus de l'ordre de 145° .

[0039] Conformément à la figure 3, la base 2 comporte, en vue de profil, une forme générale ovale et présente une extrémité ventrue comprenant une première série de pieds 22A, 22B, 22C, dits pieds principaux, sur lesquels la base 2 peut reposer stablement dans une position verticale, illustrée sur la figure 1, et une extrémité effilée, de plus faible largeur, équipée d'une poignée de transport 23. A titre d'exemple, la base 2 présente une largeur comprise entre 18 et 25 cm au niveau de son extrémité ventrue et une largeur comprise entre 5 et 15 cm au niveau de son extrémité effilée.

[0040] La base 2 comporte une face arrière, sensiblement plane comportant une deuxième série de pieds 24A, 24B, 24C, dits pieds latéraux, avantageusement en élastomère, sur lesquels elle peut reposer stablement dans une position horizontale, illustrée sur la figure 11.

[0041] La base 2 comporte également une face avant, visible sur la figure 4, comprenant une cavité de rangement 25 dans laquelle le fer à repasser 1 peut-être disposé lors des phases inactives de repassage et pour son rangement.

[0042] Cette cavité de rangement 25 comporte un fond constitué par un plan antérieur et un plan postérieur disposés en V, le plan antérieur comportant des patins 26 en saillie sur lesquels vient reposer la semelle 10 du fer à repasser 1 et le plan postérieur présentant une surface d'appui 25A sur laquelle vient reposer la surface postérieure 12A de la poignée 12. De manière préférentielle, la surface d'appui 25A présente une inclinaison adaptée pour que la surface postérieure 12A de la poignée 12 s'étende parallèlement à la surface d'appui 25A lorsque la semelle 10 repose contre les patins 26.

[0043] Selon un mode particulier de réalisation, la surface d'appui 25A et l'extrémité de la poignée 12 du fer à repasser 1 sont attirés mutuellement l'une vers l'autre par attraction magnétique. A cet effet, la surface d'appui 25A peut comporter un aimant 27 qui vient coopérer avec un matériau ferromagnétique, telle une plaque métallique 12B, disposée sur la surface postérieure 12A de la poignée 12.

[0044] De manière préférentielle, l'aimant 27 est dimensionné pour exercer une force suffisante pour maintenir en position l'extrémité arrière de la poignée 12 contre le fond de la cavité 25 lors du transport de la base 2 mais sans toutefois générer un soulèvement de la base 2 lorsque l'utilisateur exerce une traction sur la poignée 12 pour extraire le fer à repasser 1 de sa cavité de rangement 25. Ainsi, lors des travaux de repassage, l'utilisateur peut extraire le fer à repasser 1 de la cavité de

rangement 25 sans entraîner un soulèvement de la base 2, que cette dernière repose dans la position horizontale ou dans la position verticale.

[0045] Conformément à la figure 4, la cavité de rangement 25 comporte une paroi périphérique 25B qui vient épouser la forme de l'extrémité avant et des bords latéraux de la semelle 10 du fer à repasser 1. Cette paroi périphérique 25B s'étend avantageusement en bordure du plan antérieur de la cavité de rangement 25 de manière à guider latéralement l'extrémité avant du fer à repasser 1 dans la cavité de rangement 25. De manière préférentielle, la paroi périphérique 25B recouvre latéralement le corps 11 sur une hauteur inférieure à 5 cm lorsque le fer à repasser 1 est disposé dans la cavité de rangement 25 de manière à faciliter la mise en place et l'extraction du fer à repasser 1.

[0046] Dans l'exemple particulier de réalisation illustré sur les figures, le plan antérieur de la cavité de rangement 25 et la paroi périphérique 25B présentent une extrémité pointue qui fait saillie sur la base 2, cette extrémité pointue supportant l'un des pieds principaux 22A, 22B, 22C, les deux autres pieds principaux étant supportés par des deux ailes 20A, 20B qui font saillie sur la face arrière de la base 2.

[0047] Conformément à la figure 5, la poignée de transport 23 présente un corps en forme de U inversé qui comporte une première extrémité 23A qui s'étend depuis une première face latérale de la base 2 et une deuxième extrémité 23B qui s'étend depuis une deuxième face latérale, opposée à la première face latérale de la base 2. La première face latérale de la base 2 comporte, dans le prolongement de la poignée de transport 23, un fourreau de rangement 28 dans lequel le cordon 3 reliant la base au fer à repasser 1, peut être inséré en étant replié sous la forme d'une boucle.

[0048] La base 2 comporte également une sangle 5, visible sur les figures 3 et 4, qui comprend une première extrémité 5A fixée au voisinage de la première extrémité 23A de la poignée de transport 23 et une deuxième extrémité 5B maintenue sur la deuxième face latérale de la base 2, en un point situé dans le prolongement de la poignée de transport 23, de préférence à distance de cette dernière.

[0049] Conformément aux figures 5 et 6, la base 2 comporte une gorge 29 de réception de la sangle 5 qui s'étend le long des première et deuxième faces latérales de la base 2 et le long de la poignée de transport 23. La première extrémité 5A de la sangle 5 est fixée à une première extrémité de la gorge 29, visible sur les figures 4 et 7, disposée au pied de la poignée de transport 23 et la deuxième extrémité de la sangle 5B est avantageusement maintenue à une deuxième extrémité de la gorge 29 disposée au centre de l'extrémité ventrue de la base 2.

[0050] La base 2 comporte un premier pontet de guidage 29A disposé sur le côté de la poignée de transport 23, au voisinage de la première extrémité 5A de la sangle 5, et un deuxième pontet de guidage 29B disposé symétriquement sur l'autre côté de la poignée de transport 23.

Les premier et deuxième pontets de guidage 29A, 29B s'étendent transversalement à la gorge 29 et au-dessus de cette dernière, sangle 5 passant sous les premier et deuxième pontets de guidage 29A, 29B lorsqu'elle est dans une position déployée ainsi que cela est représentée sur les figures 7 et 8.

[0051] Cette position déployée de la sangle 5 permet à l'utilisateur de transporter l'appareil en disposant la sangle 5 sur son épaule, la sangle 5 se trouvant alors tendu, par le poids de l'appareil, entre les première 5A et deuxième 5B extrémités de la sangle 5.

[0052] De manière préférentielle, et ainsi que cela est illustrée sur la figure 9, la sangle 5 est équipée d'un dispositif permettant le réglage de la longueur de la boucle formée par la sangle 5 en position déployée.

[0053] Ce dispositif comporte, de manière connue en soi, une boucle de réglage 6 que l'on peut faire coulisser manuellement le long de la sangle 5, la sangle 5 pouvant coulisser autour d'un axe 29C disposé au niveau la deuxième extrémité de la gorge 29 et comprenant une extrémité fixée à un barreau central 6A de la boucle de réglage 6.

[0054] Ainsi, la sangle 5 n'est pas fixée rigidement à la deuxième extrémité de la gorge 29 mais peut coulisser autour de l'axe 29C lorsque la boucle de réglage 6 est déplacée le long de la sangle 5, un tel déplacement de la boucle de réglage 6 permettant de faire varier la longueur de la boucle formée par la sangle 5 en position déployée.

[0055] Lorsque la sangle 5 n'est pas utilisée pour le transport de l'appareil, elle peut être disposée dans une position de rangement illustrée notamment sur les figures 1 à 3, dans laquelle la sangle 5 s'étend dans la gorge 29, le long de la poignée de transport 23 et du côté de la base 2.

[0056] Conformément aux figures 7 et 8, l'appareil comporte une languette 7 présentant une partie de préhension 71 qui s'étend au-dessus de la sangle 5 et un barreau 72 qui passe sous la sangle 5 et peut coulisser le long de cette dernière, la sangle 5 passant au travers d'une ouverture 70 ménagée entre la partie de préhension 71 et le barreau 72.

[0057] Cette languette 7 est disposée entre la première extrémité 5A de la sangle 5 et le premier pontet de guidage 29A. Ainsi, lorsque l'utilisateur souhaite amener la sangle 5 dans la position de rangement, il saisit la languette 7 et exerce une traction verticale sur cette dernière de manière à faire coulisser la sangle 5 sous le premier pontet de guidage 29A jusqu'à ce que la sangle 5 soit tendue dans la gorge 29, comme cela est illustré sur la figure 10. Il résulte alors une partie de la sangle 5 qui forme une boucle qui s'étend entre la première extrémité 5A de la sangle 5, la languette 7 et le premier pontet de guidage 29A. Cette partie de la sangle 5 peut alors être rabattue le long de la base 2, tout en exerçant une tension sur la sangle 5 à l'aide de la languette 7, pour amener cette dernière au voisinage de la deuxième extrémité 5B de la sangle 5, ainsi que cela est illustrée sur

les figures 1 à 3. La languette 7 est alors immobilisée en coinçant cette dernière dans la gorge 29, afin de maintenir la sangle 5 dans la position de rangement. Dans une variante de réalisation de l'invention, la languette 7 peut être maintenue dans la gorge 29 par attraction magnétique. A cet effet, la languette 7 peut avantageusement comprendre un aimant venant coopérer avec une partie métallique ou magnétique disposée dans le fond de la gorge 29, ou en bordure de cette dernière, pour assurer le maintien en position de la languette 7 dans la gorge 29.

[0058] L'appareil ainsi réalisé présente l'avantage de procurer une ergonomie d'utilisation améliorée.

[0059] En effet, la base 2 d'un tel appareil présente l'avantage de pouvoir être disposé dans deux positions stables. Une première position de travail correspondant à la position verticale, illustrée notamment sur la figure 1 dans laquelle la base repose stablement sur ses trois pieds principaux 22A, 22B, 22C et une deuxième position correspondant à la position horizontale, illustrée sur la figure 11 dans laquelle la base repose stablement sur ses trois pieds latéraux 24A, 24B, 24C. Ainsi, lors de l'utilisation de l'appareil ou pour son rangement, l'utilisateur peut décider de disposer la base dans la position qui lui convient le mieux. En particulier l'intégration du pied 22C à sur une partie saillante de la base 2 délimitant la cavité de rangement 25 permet d'augmenter la stabilité de la base 2, en éloignant le pied 22C des deux pieds 22A et 22B, tout en limitant le volume et l'encombrement de la base 2.

[0060] De plus, l'appareil ainsi réalisé présente l'avantage de posséder une cavité de rangement 25 peu profonde, et ouverte sur la face avant de la base 1, offrant une mise en place et une extraction aisée du fer à repasser 1 tout en assurant un maintien stable et efficace du fer à repasser 1 lors du transport de la base 2 par la poignée de transport 23 ou par la sangle 5.

[0061] La poignée de transport 23 permet également de faire basculer facilement la base 2 de la position verticale à horizontale et vice versa, sans risque de brûlure avec le fer à repasser 1, la poignée de transport 23 présentant l'avantage d'être disposée à l'opposé de la partie de la cavité de rangement 25 recevant la semelle 10 du fer à repasser.

[0062] Enfin, la présence de la sangle 5, qui peut être placée sur l'épaule de l'utilisateur, permet le transport de l'appareil sans générer une fatigue importante et sans encombrer les mains. De plus, cette sangle 5 présente l'avantage de pouvoir être disposée dans une position de rangement dans laquelle la sangle 5 est parfaitement intégrée dans la base 2 et ne vient pas gêner l'utilisateur lors des travaux de repassage.

[0063] Bien entendu, la présente invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et illustré qui n'a été donné qu'à titre d'exemple. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de

protection de l'invention.

[0064] Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, la languette et la sangle pourront être localement recouverte d'un revêtement auto-agrippant pour assurer l'immobilisation de la languette sur la sangle lorsque cette dernière est en position de rangement.

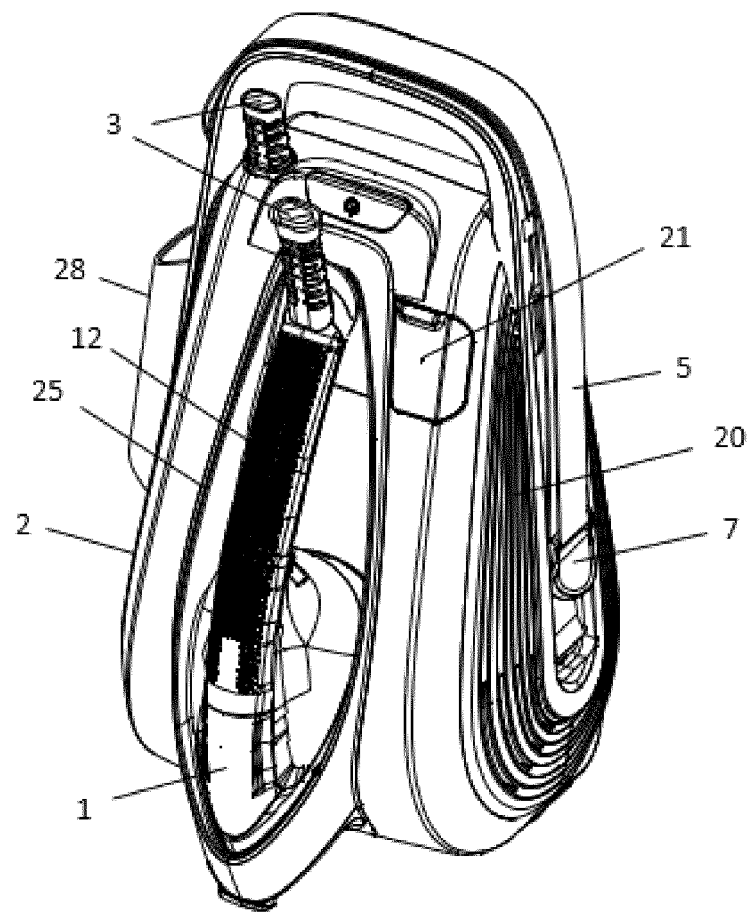
[0065] Ainsi, dans une variante de réalisation non représentée, la base pourra renfermer un générateur de vapeur sous pression et le cordon de liaison reliant la base au fer à repasser comprendre un conduit pour le transport de la vapeur.

Revendications

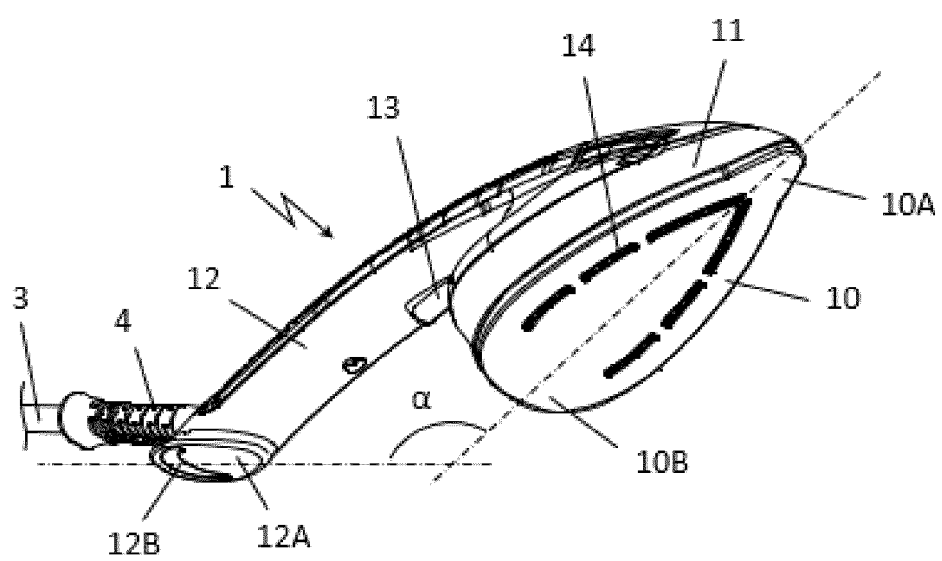
1. Appareil électroménager de repassage et/ou défroissage comportant un corps (2) comprenant une sangle (5) de transport, la sangle (5) comprenant une première extrémité (5A) fixée sur un premier côté du corps (2) et une deuxième extrémité (5B) fixée sur un deuxième côté du corps (2), la sangle (5) pouvant occuper une position déployée dans laquelle la sangle (5) s'étend à distance du corps (2) pour être disposée sur une épaule afin de permettre le transport de l'appareil, **caractérisé en ce que** le corps (2) comporte un dispositif pour le maintien de la sangle (5) dans une position de rangement dans laquelle la sangle (5) s'étend le long du corps (2), le corps (2) comportant un élément de guidage (29A) disposé sur le premier côté du corps (2), la sangle (5) pouvant coulisser sous l'élément de guidage (29A) pour être amenée dans la position de rangement et **en ce que**, dans la position de rangement, la sangle (5) comporte une première partie s'étendant le long du corps (2) entre la deuxième extrémité (5B) et l'élément de guidage (29A), en passant sous l'élément de guidage (29A), et comporte une deuxième partie, formant une boucle s'étendant entre la première extrémité (5A) et l'élément de guidage (29A), qui est repliée le long du corps (2) en passant par-dessus l'élément de guidage (29A).
2. Appareil électroménager selon la revendication 1, **caractérisé en ce que**, dans la position de rangement, la deuxième partie de la sangle est disposée par-dessus la première partie de la sangle (5).
3. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, **caractérisé en ce que** les première extrémité (5A) et deuxième extrémité (5B) de la sangle (5) sont fixées sur deux côtés opposés du corps (2).
4. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** l'élément de guidage (29A) et la première extrémité (5A) de la sangle sont disposés sur le même côté du corps (2).

5. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** le corps (2) comporte un deuxième élément de guidage (29B) avantageusement disposé sur un côté du corps (2) opposé à celui recevant le premier élément de guidage (29A).
6. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** le corps comporte une poignée (23) de transport et **en ce que** la première extrémité (5A) et la deuxième extrémité (5B) de la sangle (5) sont disposées de part et d'autre de la poignée (23) de transport.
7. Appareil électroménager selon la revendication 6, **caractérisé en ce que**, en position de rangement, la sangle (5) s'étend le long de la poignée (23) de transport et passe par-dessus cette dernière.
8. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** le corps (2) comporte une gorge (29) de réception dans laquelle la sangle (5) prend place en position de rangement.
9. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** la sangle (5) comporte un dispositif (6) de réglage de la longueur de la sangle (5) en position déployée.
10. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la sangle (5) comporte une languette (7) pouvant coulisser le long de la sangle (5) et permettant de fixer l'extrémité de la sangle (5) sur le corps (2) lorsqu'elle est repliée en position de rangement le long du corps (2), la languette étant avantageusement maintenue par attraction magnétique sur le corps de l'appareil lorsque la sangle occupe la position de rangement.
11. Appareil électroménager selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce qu'il** comporte un outil de repassage et/ou défroissage (1) relié au corps (2) par un cordon (3).
12. Appareil électroménager selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** la base comporte un fourreau de rangement (28) dans lequel le cordon (3) peut être inséré en étant replié sous la forme d'une boucle.

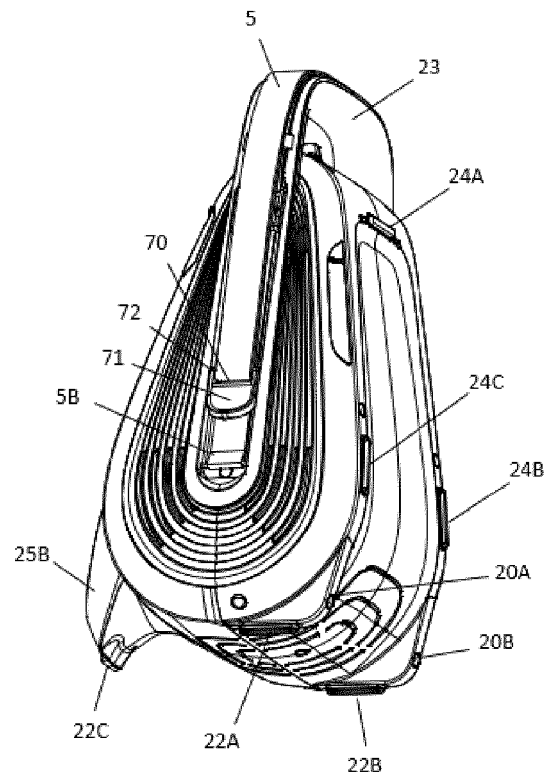
[Fig 1]



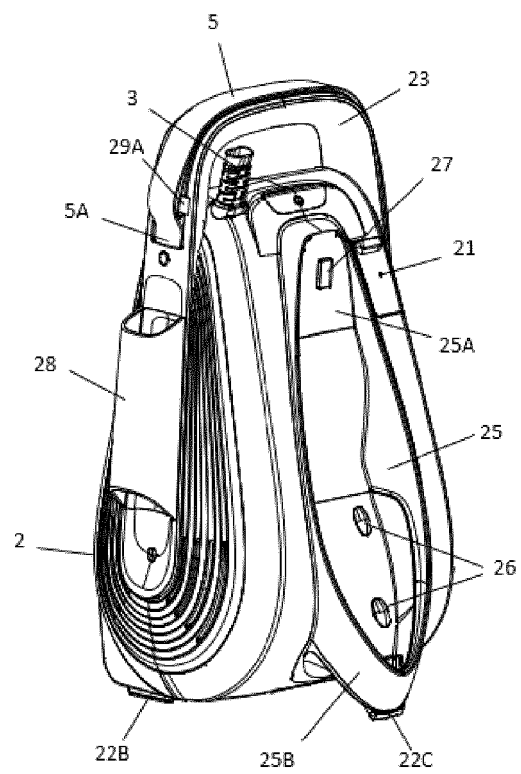
[Fig 2]



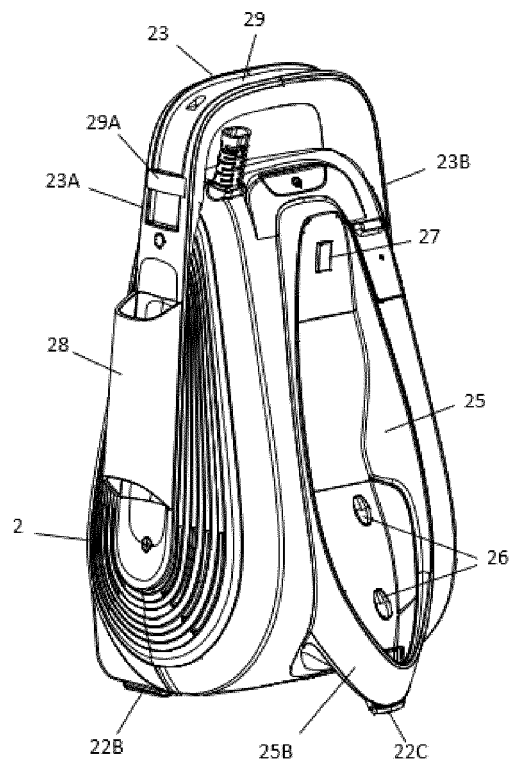
[Fig 3]



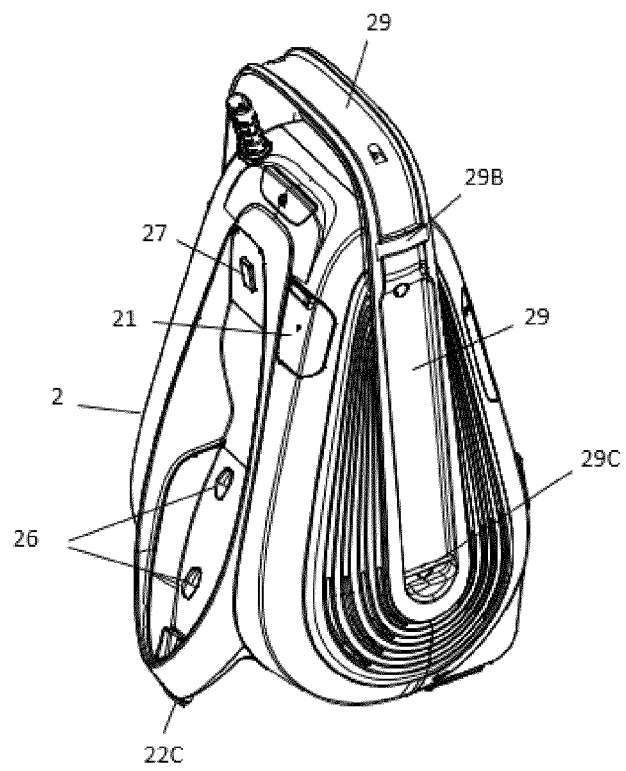
[Fig 4]



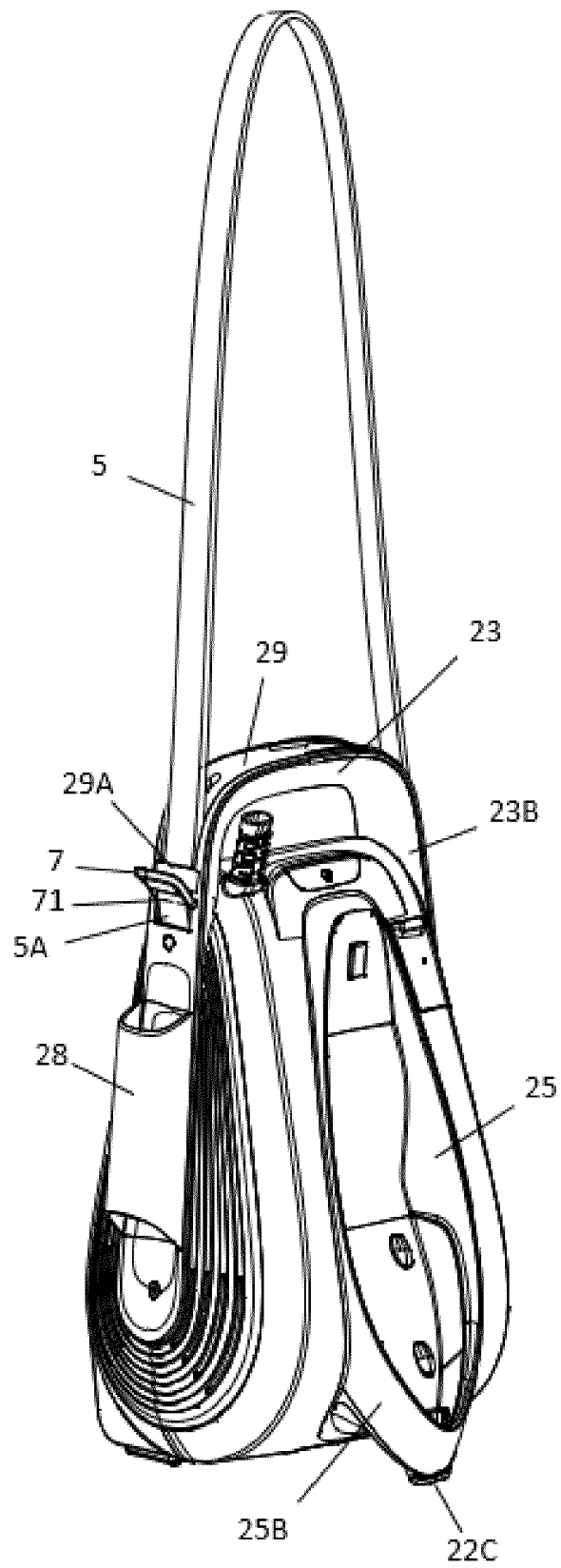
[Fig 5]



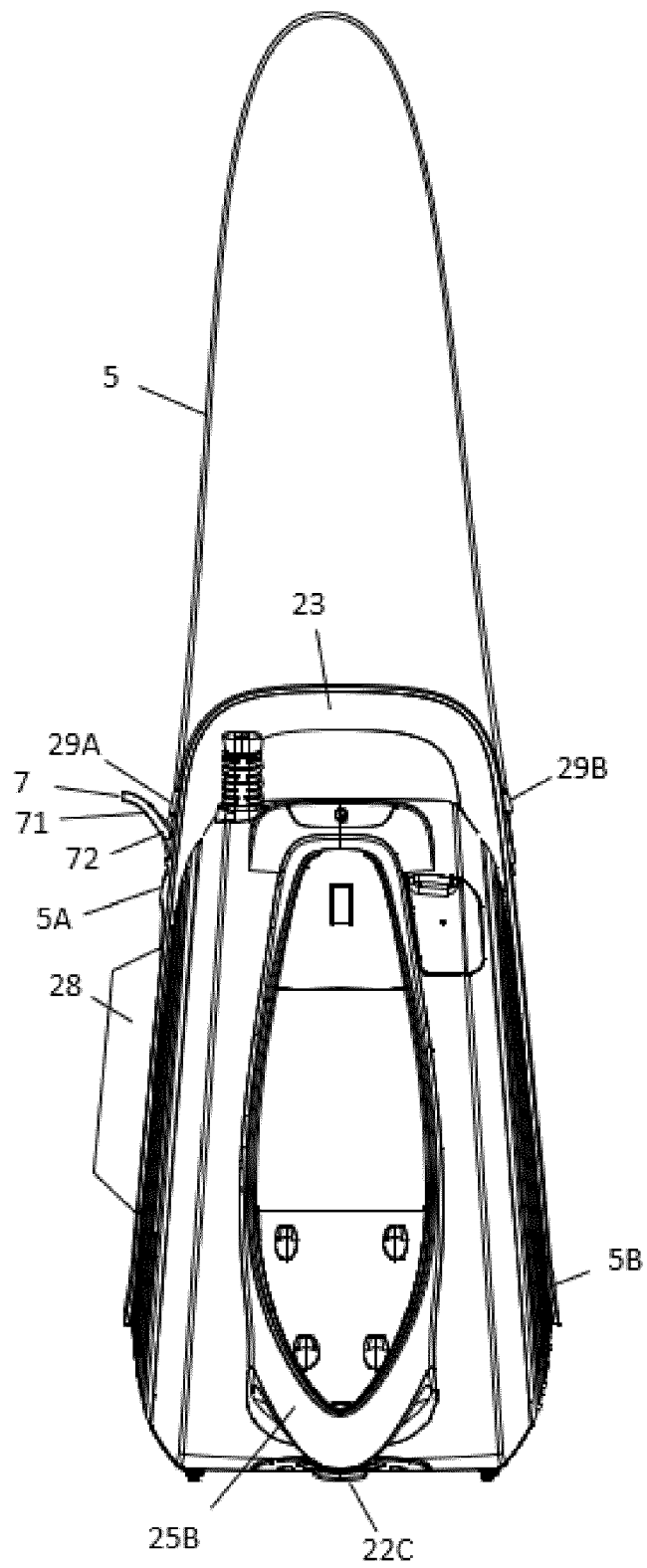
[Fig 6]



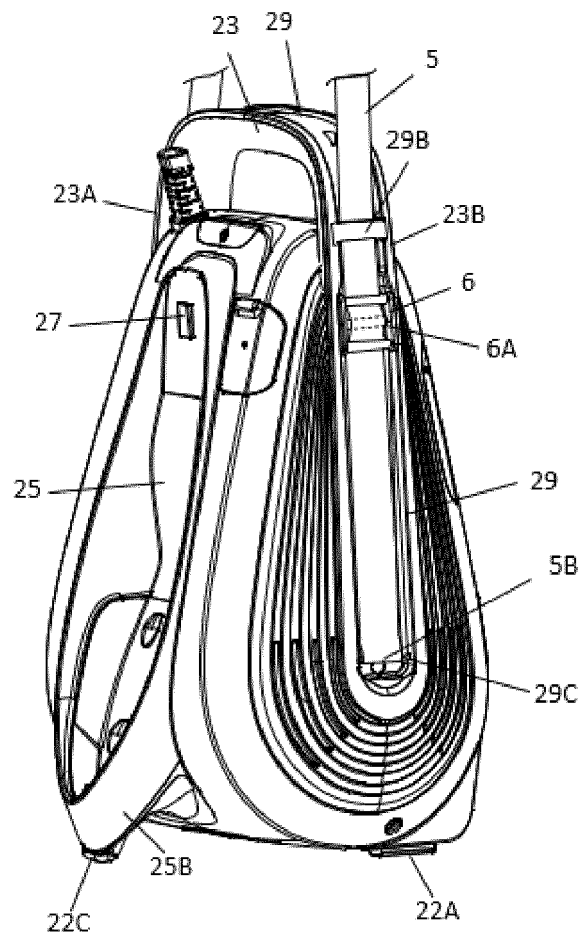
[Fig 7]



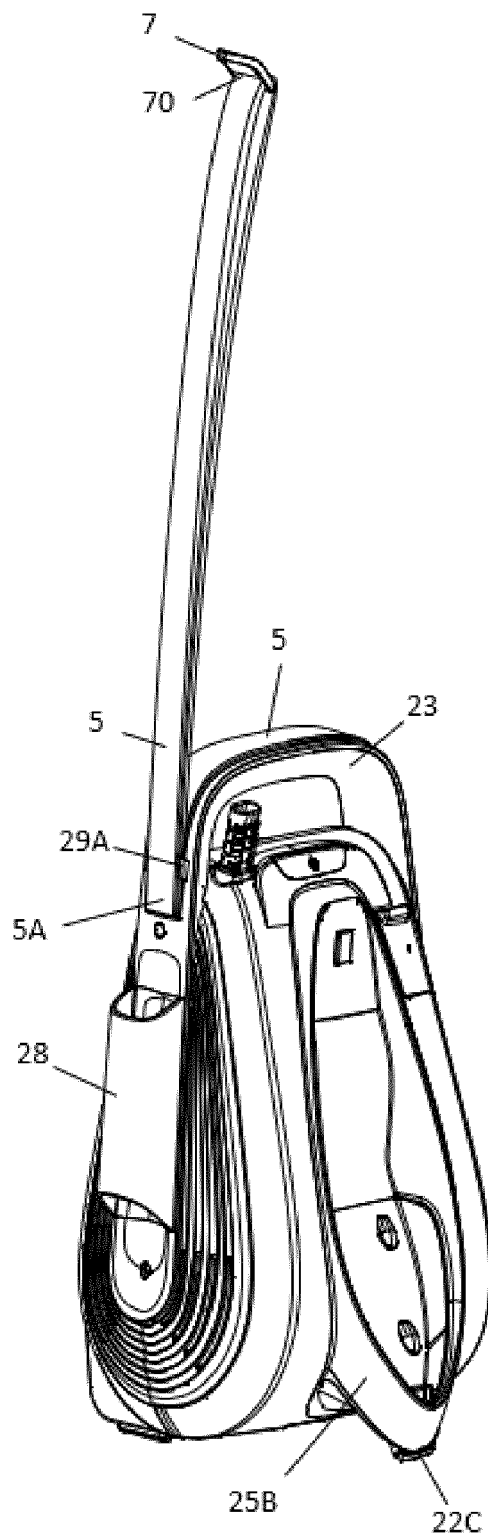
[Fig 8]



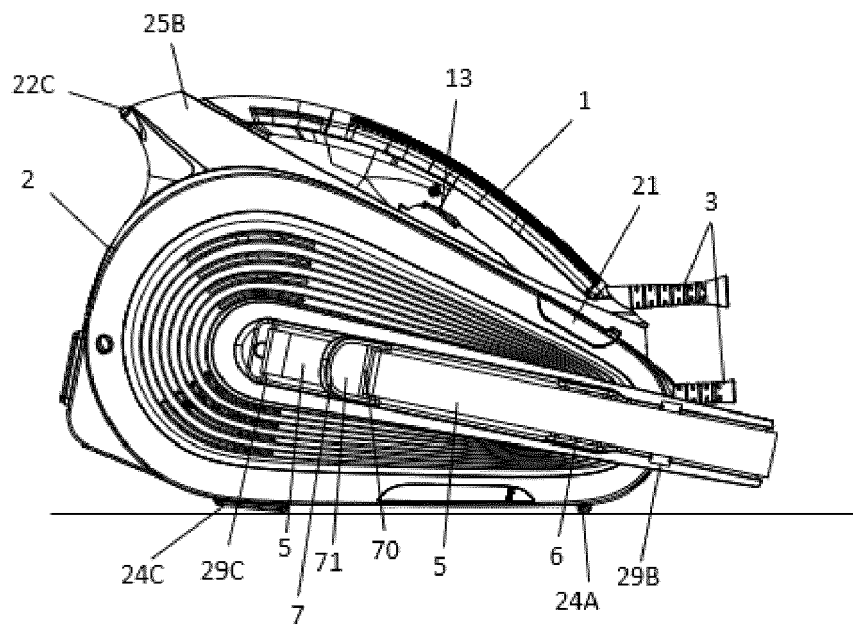
[Fig 9]



[Fig 10]



[Fig 11]





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 23 16 9887

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2005/055795 A1 (ZEILER JEFFREY M [US] ET AL) 17 mars 2005 (2005-03-17) * alinéa [0072] - alinéa [0179]; figures * -----	1-12	INV. D06F73/00 D06F75/10
X	US R E37 081 E (ERIKSEN STEEN M [DK]) 6 mars 2001 (2001-03-06) * colonne 3, ligne 47 - colonne 6, ligne 3; figures * -----	1-5, 8-12	
A	FR 2 905 385 A1 (SEB SA [FR]) 7 mars 2008 (2008-03-07) * page 3, ligne 10 - page 5, ligne 17; figures * -----	6, 7	
A	FR 2 905 385 A1 (SEB SA [FR]) 7 mars 2008 (2008-03-07) * page 3, ligne 10 - page 5, ligne 17; figures * -----	11, 12	
X	KR 1999 0025749 A (SAMSUNG KWANGJU ELECTRONICS CO [KR]) 6 avril 1999 (1999-04-06) * le document en entier * -----	1-12	
A	US 2 755 883 A (BRACE GEORGE A) 24 juillet 1956 (1956-07-24) * colonne 2, ligne 40 - colonne 6, ligne 46; figures * -----	1-12	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) D06F A47L
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 28 juillet 2023	Examineur Sangiorgi, Massimo
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 23 16 9887

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-07-2023

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2005055795 A1	17-03-2005	CN 1618391 A	25-05-2005
		DE 102004036209 A1	10-03-2005
		GB 2405787 A	16-03-2005
		GB 2426920 A	13-12-2006
		GB 2426921 A	13-12-2006
		GB 2426922 A	13-12-2006
		US 2005055795 A1	17-03-2005

US RE37081 E	06-03-2001	AUCUN	

FR 2905385 A1	07-03-2008	CN 101139798 A	12-03-2008
		DE 202007019427 U1	29-06-2012
		EP 1897988 A1	12-03-2008
		EP 2503053 A1	26-09-2012
		ES 2396446 T3	21-02-2013
		ES 2398906 T3	22-03-2013
		FR 2905385 A1	07-03-2008
		PT 1897988 E	09-01-2013
		PT 2503053 E	19-02-2013
		US 2008052971 A1	06-03-2008

KR 19990025749 A	06-04-1999	AUCUN	

US 2755883 A	24-07-1956	DE 1162979 B	13-02-1964
		FR 1118902 A	13-06-1956
		FR 1118903 A	13-06-1956
		FR 1119757 A	25-06-1956
		FR 1119758 A	25-06-1956
		FR 1119759 A	25-06-1956
		GB 765857 A	16-01-1957
		GB 765858 A	16-01-1957
		GB 770758 A	27-03-1957
		GB 770759 A	27-03-1957
		GB 770760 A	27-03-1957
		US 2755883 A	24-07-1956

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 3094773 A [0002]